

Mouvement Interdépartemental

Année scolaire 2018-2019

I . Informations

Direction des services
départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

DIPE
Division du personnel
enseignant 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Dominique Gauplé
(lettres A à H)
Téléphone
04 93 72 63 66
Courriel

Dominique.gauple@ac-
nice.fr

Sylviane Pennazzo
(lettres I à Z)
Téléphone
04 93 72 63 65
Courriel

sylviane.pennazzo@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, des informations à l'actualité du mouvement interdépartemental 2018 :

- La note de service n°2017-168 du 9-11-2017 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré - rentrée scolaire 2018 - vient de paraître au BO spécial n° 2 du 10 novembre 2017.

- La page SIAM a été actualisée, ainsi les enseignants pourront y trouver les informations générales ainsi que le calendrier des opérations.
<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>

II . Calendrier des opérations de mobilité

Saisie des vœux	du jeudi 16 novembre 2017 à 12 heures au mardi 5 décembre 2017 à 18 heures
Envoi des confirmations de candidatures dans la boîte Iprof des agents	mercredi 6 décembre 2017
Retour des demandes de changements de départements (cachet de la poste faisant foi)	lundi 18 décembre 2017 au plus tard
Résultats	lundi 5 mars 2018

III . Demandes de mobilité au titre du handicap

Les agents doivent retourner l'annexe « demande de priorité médicale – 800 points »
Au service de la DIPE II pour le 30 novembre 2017, délai de rigueur.

IV Contacts :

Le service de la DIPE II se tient à la disposition des agents pour toute question relative au mouvement interdépartemental.

Les interlocuteurs sont :

- Mme GAUPLE Dominique (lettres A à H) au 04 93 72 63 66 ou par mail ia06-dipe2@ac-nice.fr ;
- Mme PENNAZZO Sylviane (lettres I à Z) au 04 93 72 63 65 ou par mail ia06-dipe2@ac-nice.fr